

Conditions générales de vente et de livraison (édition de février 2000)

(le texte allemand des présentes conditions générales de vente et de livraison fait foi)

Généralités

1. Les présentes conditions générales de vente et de livraison (CGV) régissent les relations entre Vibratec SA et ses partenaires commerciaux (clients) et définissent les droits et devoirs réciproques. Ainsi les CGV constituent le cadre exclusif dans lequel s'effectuent les affaires entre Vibratec SA et le client; notamment la fourniture de prestations, la fabrication et la vente de produits. Les présentes CGV sont, sous réserve d'une réédition ultérieure, valables pour toute relation commerciale présente ou future avec Vibratec SA, même s'il n'en est pas fait mention lors de chaque opération commerciale.
2. Toutes les offres se font sans engagement.
Les produits livrés par Vibratec SA ne doivent pas être utilisés dans les appareils assurant le maintien de la vie placés dans le corps humain, ni pour des appareils assurant le maintien de la vie. Sur demande écrite du client, des autorisations exceptionnelles peuvent être accordées pour une application particulière. Dans tous les cas une telle autorisation doit être accordée par écrit.
3. Chaque ordre ne peut être considéré comme accepté qu'après examen des tous les détails et l'envoi, par Vibratec SA, d'une confirmation de commande écrite.
4. Les prix s'entendent, sauf mention contraire, en Francs suisses, TVA non comprise, marchandise au départ de Mellingen frais d'emballage, d'expédition/port et d'assurance en plus. Si, lors du déroulement de la commande, les prix de revient (hausse des prix des fournisseurs, charges fiscales supplémentaires, hausse des droits de douane, hausse des frais de transport, variation des cours des monnaies de plus de deux pour cent et autres) augmentent, nous nous réservons le droit d'adapter les prix en conséquence. En cas de hausse des prix lors du déroulement d'une commande, le client -pour autant que sur sa demande écrite, la hausse de prix n'ait pas été annulée- a le droit de retirer sa commande.
5. Les livraisons partielles sont autorisées. Les indications données par le fournisseur concernant le poids et les dimensions d'une marchandise n'engagent pas ce dernier.
6. Vibratec SA peut soumettre l'acceptation et l'exécution de commandes à la présentation d'une garantie de paiement ou à un paiement par avance.

Conditions de paiement

7. Les factures sont payables à 30 jours (date d'échéance) ou à 10 jours avec 2% d'escompte. Lors du paiement par lettre de change, Vibratec SA est en droit, dès la date d'échéance, de demander les frais d'escompte bancaire usuels.
8. Un droit de déduction basé sur des demandes d'indemnités courantes ou futures n'est expressément pas accordé. L'obligation de paiement n'est pas affectée par d'éventuelles réclamations pour défauts.

Réserve de propriété

9. Jusqu'au paiement complet de la marchandise commandée, Vibratec SA a le droit de faire procéder à une inscription dans le registre des réserves de propriétés.

Délais de livraison

10. Les délais de livraison indiqués le sont sans engagement. En particulier, il ne sera endossé aucune responsabilité pour des retards résultant d'événements imprévisibles tels que force majeure, mobilisation, guerre, tumulte, pénurie de matière première, troubles dans l'exploitation, déchet de fabrication, grève, retards dans les transports et autres événements indépendants de notre bonne volonté. Si, en raison de tels événements, la marchandise ne peut pas être livrée ou n'être livrée qu'avec du retard, l'acheteur n'a droit à aucune prétention à l'encontre de Vibratec SA.

Dessins et documentation

11. Vibratec SA se réserve le droit d'auteur et de propriété sur tous les dessins, projets, croquis, devis et autres documentations. De tels documents sont remis personnellement au commettant et ne doivent en aucun cas être copiés ou remis à une tierce personne sans le consentement écrit de Vibratec SA. Ils sont à retourner à Vibratec SA sur simple demande. Le contrevenant engage la responsabilité du commettant et l'oblige au paiement d'une amende conventionnelle de CHF 20'000.--. En plus, Vibratec SA se réserve de droit de faire valoir d'autres dommages et est autorisée à résilier le contrat sans concéder à l'acheteur le droit à des dédommagements.

Lieu du paiement, envoi et risques dus au transport

12. Le lieu du paiement reconnu est Mellingen. Le risque passe à l'acheteur aussitôt que la marchandise quitte les stocks de Vibratec SA ou, en cas de livraison directe, ceux de son fournisseur. Ceci est également valable pour les envois franco domicile.
13. Une assurance contre les risques dus au transport ne sera conclue que sur demande expresse de l'acheteur et aux frais de ce dernier. Les envois présentant des dégâts dus au transport doivent être acceptés et les défauts sont à annoncer immédiatement par écrit à l'entreprise de transport en cause en vue de l'élaboration d'un constat (copie à Vibratec SA). Toute réclamation ou défaut doit être annoncé à Vibratec SA dans les 8 jours suivant la réception de la marchandise, sinon la livraison est considérée comme acceptée sans réserve.

Garantie contre les défauts

14. Vibratec SA ne peut être tenue pour responsable que pour les défauts qui lui sont annoncés dans les 8 jours dès réception de la marchandise et qui lui sont clairement imputables à Vibratec AG ou à l'un de ses fournisseurs. La garantie contre les défauts ne peut contraindre Vibratec SA à des dédommements autres que le remplacement de la marchandise incriminée. Sont en particulier exclues les prétentions pour modification, moins-value, dédommement. Vibratec SA a également le droit de faire procéder à des retouches.

Droit applicable et for

15. Pour le règlement de tout différend le **droit Suisse** est exclusivement applicable.
Le lieu du **for** est **Baden**.

Vibratec SA

Industriestrasse 21, CH-5507 Mellingen